

Les groupes qui se mobilisent contre le Sommet

À Québec :

Opération Québec Printemps (OQP 2001):

Coalition de groupes et d'individus.
Site web : www.oqp2001.org
courriel : info@oqp2001.org

Le Comité d'Accueil du Sommet des Amériques (CASA) : Coalition d'individus.
courriel : la_casa2001@hotmail.com

À Montréal :

Opération SaAMI : Coalition d'individus
Site web: www.alternatives-action.org/salami
courriel : salami@colba.net

La Convergence des Luttes Anti-capitaliste (CLAC) : Coalition de groupes et d'individus.
Site web : www.quebec2001.org
courriel : clac@tao.ca

Le Groupe s'Opposant à la Mondialisation des Marchés (GOMM)
Site web : www.multimania.com/gomm
Courriel : gomm@multimania.com

Ce document a été produit par le comité de MOBilisation de l'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy.

Toute reproduction et distribution sont fortement encouragées. Si vous désirez reproduire et distribuer ce ZLÉA-info dans votre milieu, mais que vous ne disposez pas des moyens techniques nécessaires, vous pouvez entrer en contact avec nous et nous verrons s'il nous est possible de vous aider.

Les faits et informations présentés dans ce documents sont malheureusement véridiques. La bibliographie et les sources d'informations ayant servi à sa composition ont été omises volontairement pour des raisons d'espace. Pour les obtenir, vous n'avez, encore une fois, qu'à entrer en contact avec nous.

Pour tout commentaire, insulte ou suggestion :
commob@hotmail.com

Première version publique :
29 janvier 2001



Quelques adresses fort utiles pour qui veut s'informer

Le Centre des Médias Alternatifs de Québec 2001 : www.cmaq.net
Réseau Indymédia : www.indymedia.org
Sommet des peuples : www.sommetdespeuples.org
Site officiel de la ZLÉA : www.alca-ftaa.org
Position officielle du gouvernement du Canada :
www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/ftaa_neg-f.asp
Le texte de l'ALÉNA en ligne : www.nafta-sec-alena.org/french/index.htm
Sur l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) :
www.monde-diplomatique.fr/dossiers/ami
Le Groupe de Recherche sur l'Intégration Continentale (GRIC) : www.unites.uqam.ca/gric
Site officiel du Sommet des Amériques : www.americascanada.org/menu-f.asp
Forum des gens d'affaires des Amériques : www.abfcanada.org/french
Site organisationnel de luttes contre la ZLÉA : www.stopftaa.org
Journée mondiale d'action du 20 avril : www.a20.org
Analyse de Public Citizen sur l'ALÉNA : www.citizen.org/pctrade/nafta/naftapg.html
Des Alternatives pour les Amériques : www.web.net/~comfront/alts4americas/fra/fra.html
Site d'information sur l'OMC : www.wtwatch.org



Zone de Libre-Échange des Amériques

**Où le prix le plus bas fait loi !
Tous les jours !**



**DÉPENSEZ
AUTREMENT**

**PASSEZ NOUS VOIR ET
PROFITEZ DE NOS
SPÉCIAUX !**

Pliez ici

**SURPRISE À
L'INTÉRIEUR !**

Nous sommes un collectif d'étudiantEs du Cégep de Sainte-Foy qui croient en la démocratie et l'éducation populaire. Nous croyons que les étudiantEs sont importantEs et qu'ils peuvent être influentEs. En conséquence, nous tenons à vous faire prendre connaissance des faits présentés ci-dessous, qui font partie d'une série de développements politiques et socio-économiques majeurs qui se produisent actuellement dans les « hautes » instances et qui nous toucheront tous.



Zléa ??? Sommet des Amériques ???

C'est en avril 2001 à Québec que les 34 chefs d'États des Amériques, à l'exclusion de Cuba, se réuniront à l'occasion du troisième sommet des Amériques. L'enjeu des négociations de ce sommet est la création pour l'année 2005 de la Zone de Libre-Échange des Amériques (ZLÉA). La ZLÉA est un **accord de libre-échange** qui doit s'étendre de la Terre de Baffin (Nord du Canada) jusqu'à la Terre de Feu (Argentine), autrement dit à la grandeur des Amériques. Selon plusieurs analystes, la ZLÉA devrait être concrètement une extension de l'ALÉNA (Accord de Libre-Échange Nord-Américain, ratifié par le Canada, les États-Unis et le Mexique) à la grandeur du continent puisque dans le monde financier, ce dernier accord fait figure de modèle; le tristement célèbre Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) en fut d'ailleurs largement inspiré (voir encadré *Des victoires citoyennes demeurent possibles*).



Dirigeant visionnaire
et ambitieux
(portrait typique)

Selon l'article 1123, toute poursuite intentée dans le cadre des règlements de l'ALÉNA doit automatiquement se dérouler devant le tribunal de cet accord. Ce tribunal est composé de trois entités possédant chacune un droit de vote sur l'issue de la poursuite : le plaignant (une compagnie), le défendant (un gouvernement) et un juge-arbitre nommé parmi une banque de candidats. Logiquement, le plaignant et le défendant annulent leur vote puisque l'un votera pour et l'autre contre. La décision revient donc en entier à un juge n'ayant aucune légitimité démocratique puisque nommé par et pour un accord strictement commercial. De plus, si l'un des partis impliqués le désire, la poursuite peut se dérouler dans l'anonymat le plus total, accentuant ainsi la non-transparence caractéristique de ces

institutions. Il s'agit donc d'un important recul pour la démocratie puisque les décisions de ce tribunal ne peuvent être renversées par la Cour suprême ou par une loi votée par le Parlement. Conséquemment, l'ALÉNA vient remplacer la constitution et la Charte des droits et libertés comme référence ultime en matière de justice et de droits humains. Par l'ALÉNA, et surtout par son tribunal, le gouvernement canadien abandonne sa responsabilité de protéger les citoyens canadiens à un accord commercial. Il est préoccupant de savoir que ce « mécanisme de règlement des différends », en vertu duquel le Canada est poursuivi pour la modique somme de 16 milliards \$, fait déjà partie des clauses qui font consensus au sein de l'ensemble des négociateurs de la ZLÉA.

Ethyl corporation contre le Canada

En 1997, la compagnie américaine Ethyl, poursuivait le gouvernement canadien en vertu de l'article 1110 de l'ALÉNA, pour perte de profits anticipés. La compagnie américaine réclamait 350 millions de \$ parce que le Ministère de l'environnement avait interdit le MMT®, un additif pour l'essence produit par Ethyl. Cet additif, qui est interdit aux États-Unis, est susceptible de causer des lésions au cerveau et des troubles de la mémoire chez 1% de la population à cause des oxydes de manganèse qui sont libérés lors de la combustion de l'essence. Cette loi empêchait Ethyl de faire du profit en vendant son produit et le chapitre 11 de l'ALÉNA stipule justement qu'un gouvernement qui nuit aux profits anticipés d'un investisseur devra dédommager ce dernier. Le gouvernement canadien, voyant ses chances de gagner bien faibles (voir ci-haut), a donc proposé un règlement hors-cour qui offrait un dédommagement de 19 millions \$ payé par les contribuables canadiens à Ethyl, ainsi que l'annulation de la loi qui interdisait le MMT®. Justice a été rendue...

Metalclad contre le Mexique

Au cours des années 90, l'État mexicain de San Luis Potosi conclut un contrat avec la compagnie américaine Metalclad permettant à cette dernière d'ouvrir un site d'enfouissement situé dans cet État. Une étude environnementale révéla plus tard que ce site siégeait au-dessus d'une nappe d'eau souterraine importante et que la contamination du site pouvait éventuellement toucher l'eau utilisée par la population locale. Suite à cette étude, qui enclencha de fortes pressions populaires, l'État recula et annula le contrat en interdisant à Metalclad d'ouvrir le site et en annexant le site à une zone écologique protégée. Metalclad se dit évidemment insatisfaite de cette décision et envoya au gouvernement mexicain le 2 octobre 1996 une lettre lui annonçant son intention de le poursuivre en vertu des normes de l'ALÉNA. La corporation américaine alléguait que l'interdiction d'ouverture du site d'enfouissement équivaut à une expropriation puisqu'elle ne pourra pas faire le profit qu'elle avait escompté grâce à son site. Selon des sources (aucune source officielle n'est disponible sur cette plainte), Metalclad aurait réclamé entre 65 et 150 millions de \$ américains. Le dénouement final : même si Metalclad n'a pu ouvrir son site d'enfouissement, le gouvernement Mexicain a été contraint de lui verser la modique somme de 17 millions de \$. Encore une fois, Justice...

Voici quelques exemples de poursuites qui sont intentées dans le cadre de l'ALÉNA :

Où en est la démocratie ?

Tout comme l'**ALÉNA** (voir *Aléna et justice universelle*), la **ZLÉA** et les accords de libre-échange en général se situent au-dessus de toute constitution nationale. Les États membres sont donc soumis à des instances autoritaires non-élues, privant ainsi les populations locales de leur droit de décider elles-mêmes démocratiquement des orientations politiques, économiques et sociales de leur société. Les cas de conflits relatifs à l'entente sont réglés par un tribunal international instauré par cette dernière, et dont les décisions surpassent celles de la Cour suprême et des parlements de tout pays.

De plus, malgré l'importance capitale que revêt l'adoption d'un accord comme la **ZLÉA** pour tous les citoyens des Amériques, **aucun** gouvernement des 34 États américains ne consultera sa population de façon démocratique quant à l'adoption de cet accord.

Le Sommet des Amériques, à l'instar de toutes les rencontres de l'Organisation des États Américains (OAS), des rencontres du FMI et de la Banque Mondiale, de l'OMC, du G7 et du G20, se déroule à huis clos. Aucun « simple citoyenNE » ne peut être admis et le contenu des discussions n'est accessible d'aucune façon.

De plus, comme c'est maintenant le cas lors de chaque rencontre internationale des organisations mentionnées ci-haut, les autorités locales ont déjà annoncé leur intention d'interdire à tous les citoyenNES désirant exprimer leur désaccord sur le traité lui-même, ou simplement sur le processus de négociation, le droit de manifester au vu et au su

des dirigeants concernés (voir *Sécurité pour qui ???*). Avec les sorties médiatiques du gouvernement, qui portent exclusivement sur les mesures répressives, il serait légitime de croire qu'on cherche délibérément à effrayer la population pour éviter le vrai débat qui concerne l'accord de libre-échange en tant que tel, la **ZLÉA**, ses implications, ses conséquences et son processus antidémocratique.



Sécurité pour qui ???

Les mesures de sécurité prévues pour le Sommet des Amériques sont les plus importantes jamais vues au Canada : plus de 5000 policiers dont au moins 900 anti-manifestations (ou anti-émeutes). Un quartier historique sera barricadé par un rideau de fer de 3,8 kilomètres et séparé en deux zones : la première sera pratiquement militarisée et toute circulation civile y sera interdite, tandis que seuls les 15 000 résidentEs auront accès à la deuxième. Ceux-ci devront se soumettre aux contrôles réguliers des « forces de l'ordre ». Finalement, pour « clôturer » cette opération, qui devrait coûter au bas mot 35 millions de \$ aux contribuables québécois et canadiens, les hôpitaux de la région et la prison d'Orsainville (600 occupants!) seront vidés pour enfermer des manifestantEs.

Nouvelle problématique ???



Depuis quelques années, on assiste à une mobilisation citoyenne croissante contre la mondialisation des marchés. Les citoyenNES descendent dans les rues pour manifester leur désaccord contre toutes les facettes de la mondialisation des marchés et pour proposer des alternatives au nouvel ordre économique mondial :

- **Vancouver**, sommet de l'APEC, 1997 : plus de 10 000 personnes dénoncent l'APEC et la venue du dictateur indonésien Suharto.
- **Montréal**, 1998, conférence de l'OCDE : près de 2000 personnes à Montréal et plus de 100 000 personnes à travers la planète (voir *Des victoires demeurent possibles...*).
- **Seattle**, novembre 1999, rencontre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : plus de 50 000 personnes pendant trois jours, à Seattle même et plus d'un demi million (500 000) de citoyenNES à travers le monde (voir *Des victoires demeurent possibles...*).
- **Washington**, avril 2000, rencontre du Fond Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) : plus de 15 000 personnes dénoncent les pratiques néolibérales et meurtrières de ces institutions.
- **Millau** (France), juin 2000 : plus de 100 000 personnes manifestent pacifiquement leur soutien à la confédération paysanne de France lors de son procès pour avoir démonté un McDonald's en symbole de protestation aux règles de l'OMC.
- **Windsor** (Ontario), juin 2000 : près de 3000 manifestantEs dénoncent l'Organisation de États Américains (OEA) et la ZLÉA. Ils se heurtent à plus de 3000 policiers.
- **Melbourne** (Australie), septembre 2000, World Economic Forum: plus de 20 000 personnes.
- **Prague** (République Tchèque), septembre 2000, rencontre du FMI et de la BM : 15 000 policiers affrontent 15 000 manifestantEs.
- **Nice** (France), décembre 2000, rencontre de l'Union Européenne : 60 000 personnes manifestent pacifiquement tandis que des affrontements plus violents opposent 5000 policiers à quelques 3000 manifestantEs.

Il y a donc clairement matière à questionner la légitimité d'un tel processus dans un pays que l'on prétend démocratique. Qui cherche-t-on à protéger ? Si cet accord vise réellement le bien-être des citoyens des Amériques, comment se fait-il que des centaines de millions de citoyenNES sont tenus à l'écart et que nos dirigeants ressentent le besoin de se cacher dans de véritables forteresses pour négocier ?

Des victoires citoyennes demeurent possibles...

À Montréal, en 1998, lors de la conférence de l'OCDE sur la mondialisation des marchés, les représentants des 29 pays les plus riches se rencontraient afin de discuter de l'**Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI)**.

Cet accord, qui visait la libéralisation des échanges commerciaux et dont certains chapitres furent calqués sur l'ALÉNA, avait été négocié dans le plus grand secret. Comme dans le cas de la ZLÉA, aucune population, ni même les

parlements des pays concernés ne furent consultés. Pourtant, les implications de l'AMI étaient capitales : une fois l'accord ratifié, si un gouvernement désirait s'en retirer, il devait prévoir un délai de 20 ans avant pour ne plus y être soumis. En plus d'inclure les définitions d'investissement et d'expropriation, les clauses de traitement national et un « mécanisme de règlement des différends », il devait donner la possibilité aux investisseurs de déplacer et d'injecter leurs capitaux où ils le voulaient, quand ils le souhaitent et comme ils le désiraient.

Une telle situation plonge les gouvernements dans une logique de compétitivité qui les pousse à tout faire pour attirer les investisseurs en leur offrant les conditions les plus avantageuses possibles : main d'œuvre bon marché, faible réglementation des droits des travailleurs et de l'environnement, fiscalité aussi inexistante que possible, etc. À titre d'exemple, un pays offrant d'excellentes conditions pour les investisseurs en serait un où les travailleurs sont payés 0,50 \$ par jour, où ils n'ont pas la possibilité de se syndiquer et où l'employeur n'a pas d'impôt à payer puisque l'État n'offre aucun service à la population.



Lorsque la logique des profits prime sur celle de la vie, qu'elle contribue à accroître les inégalités entre riches et pauvres tout en diminuant la qualité de vie de la population qui en subit les principales conséquences, il y a lieu de remettre en question la compétitivité.

C'est grâce à une fuite de documents prématurés sur Internet que des citoyenNEs ont pu être mis au courant de ce projet. Ce sont ensuite les nombreuses oppositions soulevées par cet accord et une mobilisation citoyenne à l'échelle planétaire qui ont réussi à faire avorter l'AMI. En plus des manifestations (voir *Nouvelle problématique ???*), des citoyenNEs ont réussi, par une action de désobéissance civile non-violente, à perturber la conférence en bloquant pendant plusieurs heures le centre Sheraton où elle se déroulait. Cet accord, jusqu'alors inconnu, fut mis à nu aux yeux du public et ses promoteurs contraints de l'abandonner.

À Seattle, en novembre 1999, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) réunissait ses 150 membres afin de lancer un cycle multilatéral de négociation visant la libéralisation des échanges commerciaux par l'élaboration d'un accord fort semblable à l'AMI. C'est encore une fois des actions de désobéissance civile non-violente, appuyées cette fois-ci par des manifestations monstres (voir *Nouvelle problématique ???*) et une mobilisation citoyenne sans précédent qui ont permis de faire dérailler ces négociations, dites du **cycle du millénaire**, et d'éveiller la conscience populaire sur les implications de la mondialisation des marchés.

Qu'est-ce qu'un accord de libre-échange et dans quel contexte se situe-t-il ?

Les traités de libre-échange sont des traités établis entre gouvernements afin d'ériger un cadre commun d'échanges commerciaux. Ils sont la pièce maîtresse du phénomène de la mondialisation des marchés, puisqu'ils entraînent l'expansion des marchés, et plus spécifiquement de l'économie de marché. Dans la logique néolibérale, qui domine actuellement le monde financier et la mondialisation, on prône la déréglementation et la libéralisation des marchés, c'est-à-dire que l'on cherche à éliminer les « entraves au commerce », également appelées « distorsions du marché ». La notion de libre-échange vient donc du désir des investisseurs de pouvoir investir et faire du commerce sans être entravés par des frontières ou des mesures quelconques. Peuvent être interprétées comme des entraves au commerce : les taxes douanières, les traitements de faveur accordés aux entreprises locales (**subventions, contrats**), les monopoles et les lois de **protection de l'environnement** et des **droits des travailleurs**. De même, il est important de considérer que, de nos jours, tous les domaines (l'éducation, la santé, l'environnement, l'eau, la pollution, l'information, etc.) sont aptes à être commercialisés aux yeux des financiers de ce monde. Les accords, qui devaient à l'origine être strictement commerciaux, ont maintenant des impacts dans toutes les sphères de la société, dirigeant les politiques sociales, économiques et environnementales des gouvernements au détriment de la volonté populaire et de la démocratie.

Il est important de mentionner que la gestion de services sociaux par le gouvernement, tels l'**éducation**, la **santé** et les entreprises d'État comme **Hydro-Québec**, est considérée comme monopolistique dans la rhétorique néolibérale qui oriente actuellement le courant libre-échangiste. Elle peut donc être interprétée comme une entrave au commerce. Bref, le libre-échange cherche à « libéraliser » aveuglément le marché (voire la société en entier) au prix du sacrifice de nos acquis sociaux et des plus démunis qui n'ont pas les moyens de s'offrir des services privatisés.

